

CPC MJS 24/03/09

Début de la réunion à 14H10.

31 personnes présentes, une CPC plutôt clairsemée (moins de PQ et de représentants des autres ministères).

CNEA (H BORENTIN) COSMOS (J DIMEO, MASSIE + Présidence ST MARTIN)
CGT/CFDT/FO/CNES/CFE-CGC/UNSA présents CFTC et FNASS absents.

Approbation du compte rendu.

Projets d'arrêté portant création des DE JEPS, spécialité perfectionnement sportif et des DES JEPS, spécialité performance sportive pour avis concernant l'aïkido, le baseball (avec mention base-ball et cricket pour le DES) et le billard.
Vote pour les trois à l'unanimité sauf CFDT qui s'abstient sur les DES de chaque discipline.

Arrêté pour unités capitalisables complémentaires « carambole » et « billards à poches » associés au BPJEPS. Vote à l'unanimité.

Présentation CQP « assistant moniteur char à voile ». Vote à l'unanimité.

Vianney SEVAI STRE propose de traiter de suite de la question d'actualité qui est une communication sur les intentions du secrétaire d'Etat au sport concernant les certifications.

Ce projet concerne trois points pour l'encadrement des APS et l'habilitation des organismes de formation :

- pouvoir de délivrer des certifications aux Fédérations
- procédure d'habilitation des organismes de formation
- accélération de la sortie des CQP avec inscription au RNCP

Transférer une délivrance de certification de niveau IV aux Fédérations délégataires pour exercer dans des structures affiliées à ces mêmes Fédérations.

Ces certifications seraient inscrites au RNCP au nom de l'Etat après avis de la CPC avec un montage de procédure et de réglementation que le projet définira !!!
Sûrement un décret et un arrêté cadres pour l'ensemble des formations fédérales après avis de la CPC.

Dans le cadre de l'habilitation des organismes de formation il est question de renforcer le poids du DTN de la discipline concernée auprès des DRDJS (ou de ce qui fera fonction, RGPP oblige). En effet dans le cadre des habilitations régionales par le DRDJS ou faisant fonction, les organismes seront soumis à un

avis de la DTN. Les organismes de formation devront se rapprocher des fédérations afin d'établir des relations sur les formations qui concernent leur discipline. C'est déjà le cas pour les DE et DES concernant l'avis des DTN.

Le CNOSF se verra attribuer un rôle de médiateur entre les Fédérations et les organismes de formation.

Volonté de trouver une procédure qui permettra d'accélérer la sortie des CQP et leurs inscriptions au RNCP. Pas de détail supplémentaire. Travaux à mener avec la CNCP !!! Projet de se rapprocher du Ministère de LAGARDE, économie mais emploi et formation pour étudier la question.

Maintien des formations BPJEPS sans apporter d'information sur comment et où ils seront formés (suppression des CREPS donc que des organismes de formation hors service public de formation).

Ce projet va faire l'objet d'une consultation inter ministérielle.

Vianney SEVAI STRE indique qu'en l'état des choses il ne peut y avoir débat aujourd'hui en CPC sur la communication qu'il vient de faire. Par contre quand les choses seront plus précises la CPC pourra se saisir du sujet. Eventuellement à la prochaine CPC du 23 juin prochain ou lors d'une CPC convoquée exceptionnellement à cet effet.

La CPC aura le moment venu à se prononcer pour avis sur ce projet de loi.

FO demande la diffusion de cette communication pour que les partenaires sociaux de la branche en débattent en interne voir réagissent en externe sur ce projet. Le texte sera transmis à l'ensemble des partenaires sociaux et éventuellement les courriers (CNCP, autres ministères) du secrétaire d'Etat concernant le sujet (sous réserve pour cette dernière requête).

Point d'information sur la réflexion menée sur l'évaluation des BPJEPS par les trois groupes de travail :

Groupe métiers et architecture : trouver la cohérence avec le futur niveau IV des Fédérations. Adéquation emploi/formation.

Groupe habilitation organisme de formation et mise en place des jurys :

Maintien d'une habilitation pluriannuelle et ne pas se contenter du déclaratif. Vérifier la capacité à mettre en œuvre la formation (heureusement !). Mise en place d'un cahier des charges. Mise en place et hiérarchisation de critères d'habilitation. Etablissement d'un seul jury par région et par discipline.

Groupe individualisation des parcours de formation :

Problème des coûts de formation. Mise en place d'un maximum d'allègements de formation. Guide pour les organismes de formation afin de favoriser les parcours individuels.

Suite à cette présentation, le représentant des DR JS (M. THOMAS) en PQ et Vianney SEVAISTRE s'inquiètent de voir le système se complexifier alors que l'objectif est d'assouplir (voire plus...). Le PQ représentant les DRJS signale qu'aujourd'hui les choses se régulent sur le terrain et qu'il ne faut pas alourdir. Sur des centaines de formation il y a que deux recours d'organismes qui n'ont pas obtenu l'agrément pour la formation. Les représentants du ministère sont plus prudents sur une possible augmentation des recours donc ils préfèrent se border.

Présentation des travaux menés pour la mise en place des guides d'aide à l'enregistrement au RNCP des CQP de la branche du sport. RAS

Présentation des livrets référentiels des formations. Exemple de l'escrime. A débattre pour la prochaine CPC.

QD :

Information du Ministère sur le fait qu'il reste à ce jour 15 Fédérations qui n'ont pas de DE et de DES mais pour 7 d'entre elles les dossiers sont en cours.

Le décret de nomination de la prochaine CPC circule entre le haut commissaire à la jeunesse, la vie associative et le secrétariat d'Etat au sport pour signatures. La prochaine CPC devait être désignée pour la réunion de juin 2009.

Calendrier : 23 juin 2009 CPC/Sous commission animation le 4 juin au matin et pour la sous commission sport l'après-midi MAIS à 15H30.

4 décembre 2009 CPC/Sous commissions le 19/11/09

8 avril 2010 CPC/Sous commissions le 25/03/10

24 juin 2010 CPC/Sous commissions le 8/06/10